

## **Solidarité avec les travailleuses et les travailleurs de Proximus**

---

Le couperet est tombé... En guise de vœux de « bonne année », le personnel de Proximus et de ses filiales a appris, par voie de presse, que 1.900 emplois sont menacés au nom d'un plan de « transformation ».

Proximus, entreprise publique autonome cotée en bourse – dont l'Etat belge est actionnaire majoritaire – est pourtant financièrement et commercialement en bonne santé. Néanmoins, au nom du « *défi du numérique* », le Conseil d'administration a décidé de faire une économie de 240 millions d'ici 2022, entraînant la perte potentielle de 1.900 emplois.

Quant aux dividendes ? Les actionnaires peuvent être rassurés, on n'y touchera pas !

Côté gouvernemental, on joue la carte de l'ignorance... malgré la présence de représentants au sein du Conseil d'administration de l'entreprise ! Aujourd'hui, le gouvernement de Charles Michel demande à la direction de Proximus de revoir sa copie, d'éviter les licenciements et de privilégier le dialogue social. Pourtant, tout laisse à penser que l'ouverture du marché de la téléphonie à un quatrième opérateur annoncée par le ministre De Croo pour répondre aux exigences libérales européennes a, en partie du moins, provoqué la décision du Conseil d'administration. Vous avez dit hypocrisie ?

Les syndicats dénoncent une transformation qui se ferait uniquement sur le dos des travailleuses et travailleurs de l'entreprise et regrettent qu'à l'entame des négociations, aucune garantie ne soit donnée par la direction pour éviter tout licenciement sec. La CGSP demande d'urgence qu'un débat parlementaire soit organisé. La FGTB wallonne insiste également pour que cette énième annonce de licenciement collectif constitue un électrochoc salutaire. Il est en effet urgent et indispensable d'abroger les mesures de précarisation des RCC (ex-prépensions) et de l'assurance chômage prises par le gouvernement Michel.

Pour la FGTB wallonne, il est inacceptable que la transformation de Proximus se fasse aux dépens du personnel. Elle assure les travailleuses et travailleurs de l'entreprise et de ses filiales de tout son soutien et de sa solidarité.

